



CONSULTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR LA DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION

Nom de l'école ou du centre

Le conseil d'établissement de l'école ou du centre désire contribuer à la détermination des critères de sélection de la prochaine direction, en conformité avec l'article 79 de la LIP :

79. Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :

1° la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;

2° les critères de sélection du directeur de l'école;

1988, c. 84, a.79; 1997, c. 13; 2000, c.24, a. 21.

VOLET 1

Le conseil d'établissement cible ses attentes et les besoins du milieu dans les trois principaux domaines de gestion (ressources humaines, pédagogie et ressources financières) à l'aide des pistes de réflexion suivantes :

❖ **Besoins des élèves** ex. : réussite, intégration de l'EHDA, etc.

❖ **Besoins de la communauté** ex. : équipe-école, parents et partenaires pour les pratiques pédagogiques, les collaborations et les projets, communauté, quartier, etc.

❖ **Besoins liés aux ressources matérielles et financières** ex. : organisation des ressources, gestion du budget, etc.

❖ Autres préoccupations du conseil d'établissement

VOLET 2

En s'inspirant des besoins ciblés au volet 1, le conseil d'établissement détermine les compétences attendues de la direction en consultant les différents intervenants de l'école ou du centre ainsi que la communauté¹

- ❖ Compétences liées au savoir ex. : connaissance de la clientèle EHDAA, etc.

- ❖ Compétences liées au savoir-être ex. : disponibilité, accessibilité, écoute, etc.

- ❖ Compétences liées au savoir-faire ex. : communication efficace, leadership favorisant le travail d'équipe, ouverture à l'égard de la communauté, etc.

- ❖ Autres éléments d'intérêt

Je, soussigné(e) _____ écrite en LETTRES MAJUSCULES _____ président ou présidente du

conseil d'établissement de l'école ou du centre mentionné ci-dessus, avec la collaboration des membres du conseil d'établissement, recommande les critères de sélection de la direction d'établissement énumérés ci-dessus en date du _____ (jour-mois-année).

1. Voir le profil de compétences du gestionnaire, à consulter à titre indicatif seulement.